

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

9 avril 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 9 avril 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, et Serge Leblanc tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

L'absence du conseiller monsieur Carol Fournier est motivée par son travail.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2018-04-63 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2018-04-64 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

Considérant que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal trois jours avant la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018.

ADOPTÉE

2018-04-65 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 MARS AU 9 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 mars au 9 avril 2018, pour un montant de 142 081.55 \$ et numérotés consécutivement de 3032 à 3044 pour les chèques de payes et de 4388 à 4426 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet se retire des délibérations pour l'autorisation de paiement de la prochaine facture considérant qu'il travaille pour la compagnie Jasmin et Régis Imbeault inc.

**2018-04-66 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT – PRÉPARATION ABRASIF
HIVER 2017-2018 – FACTURE # 4966**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault inc. facture # 4966 – 5 288.85 \$
Préparation de l'abrasif pour l'hiver 2017-2018 + 30 voyages de sable

ADOPTÉE

**2018-04-67 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
VILLE DE MATANE – 1^{ER} VERSEMENT LIEU
D'ENFOUISSEMENT – FACTURE # 2018-000024**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Ville de Matane facture # 2018-000024 – 6 335.94 \$ \$
1^{er} versement pour le site d'enfouissement des déchets

ADOPTÉE

**2018-04-68 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE MÉTAL EN
FEUILLES – BABILLARD EXTÉRIEUR – FACTURE # 72386**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) considérant que le conseiller monsieur Serge Leblanc ayant voté contre :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Métal en Feuilles # 72386 – 793.33 \$

Babillard extérieur pour affichage avis public

QUE montant requis pour payer cette dépense sera affecté au budget de fonctionnement ou par l'aide financière provenant du fonds de développement si la programmation est acceptée par la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Sylvain Tremblay se retire des délibérations considérant qu'une partie de la programmation touche le Club des 50 ans et plus dont il est administrateur.

2018-04-69 PROGRAMMATION FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET LOCAL 2017-2018

Considérant que la municipalité recevra une somme de 6 400 \$ du Fonds de développement des territoires – Volet local 2017-2018;

Considérant que la municipalité doit informer la MRC de La Matanie sur la répartition de ladite somme dans son milieu;

Considérant que la municipalité désire programmer une partie dudit fonds et que l'autre partie sera programmée après avoir discuté avec les organismes du milieu pour connaître les projets ou activités à venir;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal prévoit utiliser une partie du 6 400 \$ de la façon suivante, à savoir :

Promoteur	Nom du Projet	Coût
Municipalité	Engagement d'une ressource en Loisir Babillard extérieur	1 736.00 \$ 725.00 \$
Total des projets		2 461.08 \$
Club des 50 ans et Plus	Achats d'équipements (console et haut-parleur)	1 500.00 \$
Total du projet		1 500.00 \$

ADOPTÉE

2018-04-70 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE TRAITEMENT DE SURFACE ET TRAVAUX DIVERS POUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES

Considérant que la municipalité a reçu une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 21 mars 2018

mentionnant que le projet mentionné a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 90 % des dépenses admissibles;

Considérant que la municipalité désire aller de l'avant dans ce projet;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer un appel d'offres sur le site SEAO ainsi que dans le journal L'Avantage pour le projet de traitement de surface et travaux divers pour la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2018-04-71 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

APPUYÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 333 abrogeant le règlement numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal et qu'il en fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 333

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES
DE 80 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 38 777 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN
ESCALIER MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère opportun d'abroger le règlement numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la reconstruction de l'escalier municipal adopté le 19 avril 2016;

ATTENDU QUE l'évaluation des coûts pour la reconstruction dudit escalier se sont avérés beaucoup plus élevés que les dépenses autorisées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 5 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 333 a été présenté à la séance ordinaire du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

APPUYÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QU'il est ordonné et statué que le présent règlement portant le numéro 333 intitulé « Règlement numéro 333 abrogeant le règlement numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal » soit adopté.

ARTICLE 1 DISPOSITION PRÉLIMINAIRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le numéro 333 et le titre « Règlement numéro 333 abrogeant le règlement numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal ».

ARTICLE 3 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-04-72 MODIFICATION DE LA FORMATION DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Considérant le départ de certaines personnes sur ledit Comité il y a lieu de renommer les membres du Comité de pilotage de la démarche familial;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger sur le Comité, à savoir :

- Madame Victoire Marin, maire
- Madame Sonia Bérubé, conseillère
- Madame Stéphanie Prévereau, représentante des jeunes familles;
- Madame Francheska Bergeron, représentante des jeunes familles;
- Madame Joanie Fournier, représentante des jeunes familles.

ADOPTÉE

2018-04-73 NOMINATION DE MADAME VICTOIRE MARIN POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ SUR LA TABLE EN LOISIR DE LA MATANIE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal nomme madame Victoire Marin pour représenter la municipalité lors des rencontres de la Table en Loisir de La Matanie.

ADOPTÉE

DOSSIER COLLECTIVITÉ 733

La conseillère madame Sonia Bérubé avise le Conseil municipal qu'elle se retire du comité de la Collectivité 733 considérant que la municipalité n'a pas renouvelé l'entente pour l'année 4.

Le conseiller monsieur Serge Leblanc s'oppose à la décision de madame Bérubé.

Madame Bérubé maintient sa décision.

2018-04-74 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE MATANE POUR L'ABOLITION DE L'HORAIRE DE FACTION AMBULANCIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE

Considérant que la MRC de La Matanie a été oubliée dans les investissements de 4,9 millions de dollars de la Gaspésie comprenant des transformations d'horaires de faction en horaires à l'heure;

Considérant que c'est une injustice qu'il y a lieu de dénoncer;

Considérant que les membres de la Fraternité des Paramédics de Matane demandent une modification de leurs horaires depuis plusieurs années;

Considérant que pour la Fraternité des Paramédics de Matane (FPHQ) la décision du MSSS de ne pas cesser cette façon de faire est inacceptable;

Considérant que cette modification des horaires permettrait d'améliorer la qualité de vie des paramédics;

Considérant que les horaires de faction peuvent ajouter 10 minutes de délai supplémentaire par rapport aux horaires à l'heure « ce qui peut s'avérer fatal dans les situations critiques nécessitant une intervention urgente et créer des préjudices aux patients »;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches appui la Fraternité des Paramédics de Matane dans leur démarche pour faire passer les horaires de faction vers des horaires à l'heure pour la région de La Matanie.

ADOPTÉE

2018-04-75 DEMANDE AU MTQ POUR RÉCUPÉRER LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ USAGÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir une demande au Ministère des Transports pour récupérer les glissières de sécurité usagées.

ADOPTÉE

2018-04-76 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 23 avril 2018 à 19h30 pour le dépôt du rapport financier 2017, il était 20 h 20.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

La mairesse,

Linda Imbeault

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **9 avril 2018** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Victoire Marin
Mairesse